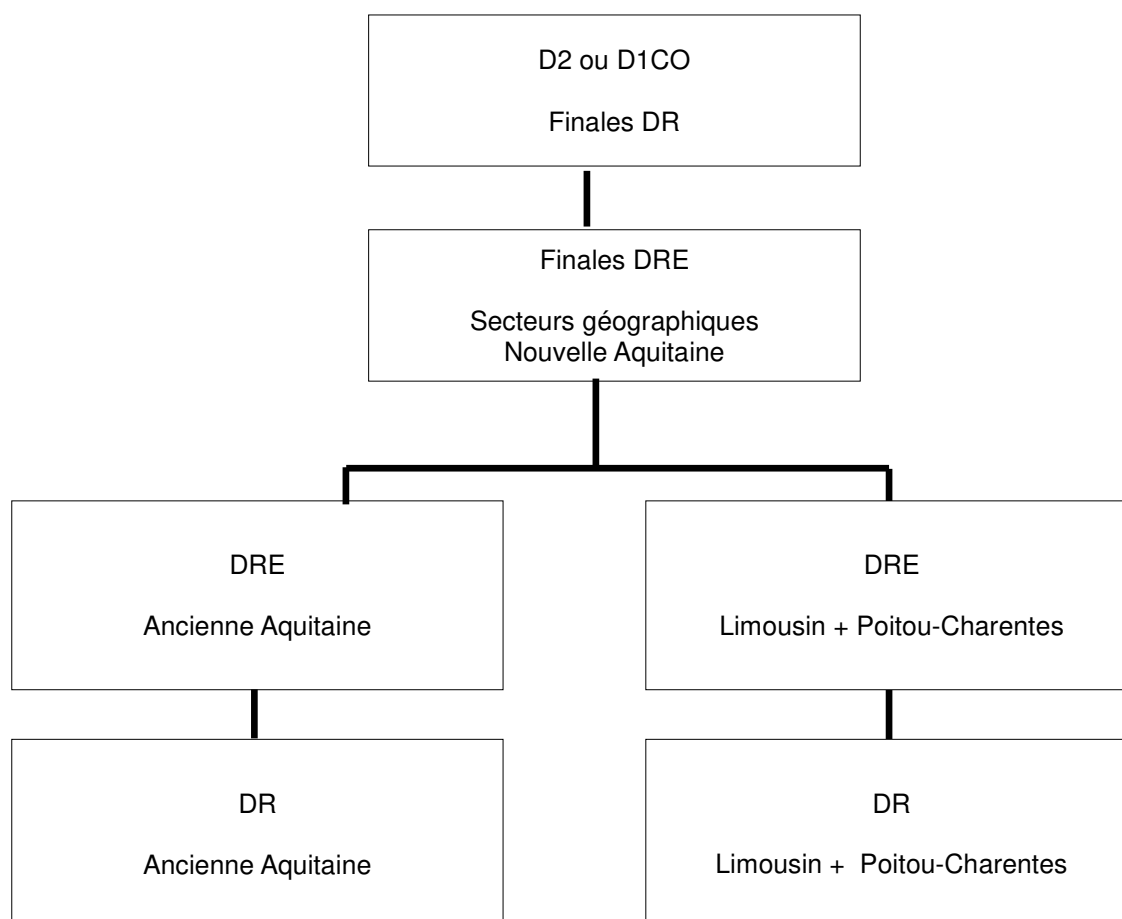


DIVISION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE PAR EQUIPE DE CLUB

PRÉSENTATION

La division régionale excellence (DRE) et la division régionale (DR) sont des compétitions officielles par équipes de clubs qui s'inscrivent dans la continuité de la filière par équipes de clubs mise en place par la FFTA. Elles sont réservées aux clubs de la Nouvelle Aquitaine et permettent l'accès à la D2 ou à la D1CO, suivant le schéma ci-dessous :



OBJECTIFS

Les objectifs pour la saison :

- Proposer aux clubs de la Nouvelle-Aquitaine une pratique compétitive par équipes de clubs à l'échelon régional.
- Décerner les titres de champion régional de DRE qui permettent la participation à la finale nationale des DR et celui de champion régional de DRJ (DR jeunes)
- Permettre aux meilleurs clubs de DR d'accéder à la DRE.

Compte tenu de la dimension de la nouvelle région, elle sera divisée en 2 secteurs géographiques :

- un regroupant les anciennes ligues du Limousin et du Poitou-Charentes
- l'autre correspondant à l'ancienne ligue d'Aquitaine

Les titres de champion de la Nouvelle-Aquitaine seront attribués à l'issue d'une finale régionale regroupant les premiers clubs de chaque secteur géographique. Les montées et descentes de DR et DRE se feront également par secteur géographique.

Seules les équipes participantes à la DRE seront identifiées par le Comité Régional auprès de la FFTA afin d'être dans le classement nationale pour avoir la possibilité de participer à la Finale Nationale des DR.

COMPOSITION DES DIVISIONS

Sauf exception préciser dans les règlements suivant, un club ne peut inscrire qu'une seule équipe par divisions et catégories ouvertes.

En fonction du nombre de candidatures dans les différentes divisions et catégories, la commission sportive cibles se donne le droit de modifier la composition des divisions ci-dessous et ce règlement deviendrait caduc.

I. Division Régionale Excellence (DRE)

Cette division se composera au maximum de :

- o 12 équipes hommes CL
- o 8 équipes femmes CL
- o 8 équipes hommes CO
- o 4 équipes femmes CO

Règlement :

A. Inscriptions

Seuls peuvent s'inscrire en DRE, les clubs qualifiés pour cette division suite aux résultats de l'année précédente.

L'inscription des équipes se fait par courrier au Comité Régional, cette dernière n'est prise en compte qu'à réception du chèque ou du virement bancaire de 100€ (Chèque à l'ordre du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de tir à l'arc).

La participation des équipes engagées en DRE est obligatoire pour toutes les manches, la manche finale de DRE et la finale des DR en cas de qualification. Dans le cas contraire, le club sera pénalisé par la décente automatique en DR l'année suivante.

B. Compositions des équipes

Minimum 3 archers, maximum 4 archers.

Pas de mixité ni de sexe ni d'arme.

Sur classement si nécessaire (suivant règlement national en vigueur).

Un club ayant une équipe en D1CL, D1CO ou D2 ne peut aligner ses 3 meilleurs archers suivant le classement Tir Extérieur distance Internationale Scratch de la saison précédente (transferts compris) dans son équipe de DRE pour la catégorie concernée.

C. Déroulement des épreuves

➤ 2 manches:

Les manches sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 70 m : épreuve de qualification (2x36 flèches à 70 m) suivie de duels par équipes.

Le Tir de qualification permet de classer les équipes par addition des 3 meilleurs scores des archers de chaque équipe. En cas d'égalité le départage se fera suivant le règlement en vigueur au niveau national. L'organisation de la DR «Excellence» reprend le principe de la Montante/Descendante dans un tableau à 4, 6, 8 ou 16 équipes en fonction du nombre d'équipe engagée.

Lors des matches le départage en cas d'égalité se fera suivant le règlement national en vigueur.

Attribution des points à l'issue d'une manche

12 équipes												
Cl	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	24	21	18	15	12	10	8	6	4	3	2	1

8 équipes								
Cl	1	2	3	4	5	6	7	8
Points	15	12	10	8	6	4	3	2

6 équipes						
Cl	1	2	3	4	5	6
Points	15	12	10	8	6	4

4 équipes				
Cl	1	2	3	4
Points	8	6	4	3

Pour 2 équipes : 4 points à la 1^{ère} et 2 points pour la 2^{ème}.

Autres cas : si la catégorie comporte un autre nombre d'équipes que les cas ci-dessus, on prendra le tableau de points attribués pour un nombre d'équipes immédiatement supérieur (ex si poule de 5 on prendra le tableau de 6 équipes).

D. Classement

Le classement final des 2 manches de la DRE est réalisé à partir de la somme des points obtenus lors des manches. En cas d'égalité le départage se fera suivant le règlement national de D2. Si l'égalité persiste l'avantage sera donné à l'équipe ayant le meilleur classement sur la dernière manche.

Les équipes classées 10^e, 11^e et 12^e dans la catégorie HCL descendent en DR du secteur géographique concerné, ainsi que les équipes classées 8^e en FCL et HCO et l'équipe classée 4^e en FCO.

Ce quota pourra être augmenté ou diminué en fonction des accessions en D2, D1CO et des descentes de D2 ou de D1CO.

Les équipes classées de 1 à 4 en HCL en FCL et HCO ainsi que les équipes classées 1 et 2 en FCO disputeront la finale régionale qui sera couplée au championnat de région scratch.

E. Finale régionale

Les clubs qualifiés par secteur géographique : 4 équipes HCL, FCL, HCO et 2 équipes FCO disputeront cette épreuve suivant la déclinaison du règlement en vigueur pour la finale nationale des DR.

Inscriptions et engagements à faire auprès du comité régional Nouvelle Aquitaine (chèque de 50€ à l'ordre de ce dernier ou par virement).

Cette finale permettra de désigner les clubs champions de la nouvelle Aquitaine par équipes pour chaque catégorie. Ces clubs disputeront la finale nationale des DR.

Une équipe qui refuse de participer à la finale régionale des DRE sera rétrogradée en DR la saison suivante. Suivant le règlement national en vigueur, le Comité Régional signalera un manquement de l'équipe ce qui entraînera l'exclusion du classement et son impossibilité de participer à la finale nationale des DR.

TAE C.3.3.3« L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux qui transmettent à la FFTA les équipes de club participant à la DR Excellence de leur région (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence).

Pour pouvoir se qualifier à la Finale nationale des DR, le club doit présenter une équipe à toutes les manches de DRE (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence) organisées dans sa région.

Les Comités Régionaux ont la possibilité de signaler tout manquement d'équipe qui entraînera l'exclusion de celle-ci du classement national de DR et de fait, l'impossibilité de participer à la Finale nationale des DR. »

Une équipe qui refuse de participer à la finale nationale des DR (en cas de victoire à la finale régionale) sera rétrogradée en DR la saison suivante et sa place à la finale nationale ainsi que l'aide ci-dessous sera attribuée à l'équipe suivante.

F. Récompenses

Aide de 400€ pour la participation à la finale des DR pour les 1ères équipes de chaque catégorie.

II. Division Régionale (DR)

Pour chaque secteur, ne pourront être ouvertes que les catégories complètes en DRE, si besoin une sélection sera effectuée pour avoir un nombre d'équipes compatibles avec un bon déroulé des matches. (16 équipes toutes catégories confondues ce nombre pouvant évoluer suivant en fonction des places disponibles sur les DR et DRJ).

Règlement :

A. Inscriptions

L'inscription des équipes se fait sur le site du Comité Régional, cette dernière n'est prise en compte qu'à réception du chèque ou du virement bancaire de 100€ (Chèque à l'ordre du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de tir à l'arc).

La participation des équipes engagées en DR est obligatoire pour toutes les manches.

B. Compositions des équipes

Minimum 3 archers, maximum 4 archers.

La mixité de sexe est autorisée uniquement dans les DR Homme mais sans possibilité de monté en DRE l'année suivante.

S'il n'y a trop de candidature, une priorisation sera faite :

- Au club n'ayant pas d'équipes en DRE.
- Aux équipes engagées l'année précédente
- Aux équipes non-mixtes.
- A la meilleure équipe du classement Tir Extérieur distance Internationale de l'année précédente.

Un club ayant une équipe en D1CL, D1CO, D2 ou DRE ne peut aligner ses 3 meilleurs archers suivant le classement TAE scratch de la saison précédente (transferts compris) dans son équipe de DR pour la catégorie concernée.

Un club ayant une équipe en D1CL, D1CO, D2 et une équipe en DRE, ne peut aligner ses 5 meilleurs archers suivant le classement TAE scratch de la saison précédente (transferts compris) dans son équipe de DR pour la catégorie concernée.

Lors de son inscription les équipes devront préciser si elles sont mixtes ou pas.

Les équipes non-mixtes ne pourront présenter une équipe mixte sur l'une des 2 manches.

C. Déroulement des épreuves

➤ 2 manches:

Les manches sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à 70 m : épreuve de Qualification (2x36 flèches à 70 m) suivie de duels par équipes.

Le Tir de qualification permet de classer les équipes par addition des 3 meilleurs scores des archers de chaque équipe. En cas d'égalité le départage se fera suivant le règlement en vigueur au niveau national. L'organisation de la DR reprend le principe de la Montante/Descendante dans un tableau à 4, 6, 8 ou à 16 équipes en fonction du nombre d'équipe engagée.

Lors des matches le départage en cas d'égalité se fera suivant le règlement national en vigueur.

Attribution des points à l'issue d'une manche

16 équipes																
Cl	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Points	30	26	23	20	18	16	14	12	10	8	6	5	4	3	2	1

Autres nombres d'équipes : voir DRE

D. Classement

Le classement final des 2 manches de la DR est réalisé à partir de la somme des points obtenus lors des manches. En cas d'égalité, le départage se fera suivant le règlement national de D2. Si l'égalité persiste l'avantage sera donné à l'équipe ayant le meilleur classement sur la dernière manche.

Après suppression du classement des équipes mixtes et de celles ayant déjà une équipe en DRE : les 3 premières équipes de la catégorie HCL montent en DRE, la première pour les autres catégories.

Ce quota pourra évoluer en fonction du nombre de place disponible en DRE.

Si un club refuse l'accès en DRE, il sera remplacé en DRE par le club suivant dans le classement de la DR.

III. Division Régionale Jeunes (DRJ)

Pour chaque secteur, seront ouvertes les catégories benjamins/minimes et cadets/juniors mixte ou non, maximum :

- 8 équipes B/M
- 8 équipes C/J

(16 équipes toutes catégories confondues ce nombre pouvant évoluer uniquement à la hausse en fonction des places disponibles sur les DR).

Règlements :

A. Inscriptions

L'inscription des équipes se fait sur le site du Comité Régional, cette dernière n'est prise en compte qu'à réception du chèque ou du virement bancaire de 80€ (Chèque à l'ordre du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de tir à l'arc).

La participation des équipes engagées en DRJ est obligatoire pour toutes les manches.

B. Compositions des équipes

Minimum 3 archers, maximum 4 archers.

Les équipes peuvent être mixte mais uniquement en arc classique.

Un club qui présente une équipe 100% féminine aura la possibilité d'inscrire une deuxième équipe dans le cas de place disponible.

S'il y a trop de candidature, une priorisation sera faite :

- Aux équipes engagées l'année précédente.
- Suivant le classement par Equipes mixtes en Tir en Salle (3 meilleurs archers) de l'année en cours.

C. Déroulement des épreuves

➤ 2 manches :

Les manches sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur 2x36 flèches à la distance suivant le règlement Tir à l'Arc Extérieur distance International de la catégorie de l'archer, suivie de duels par équipes au distance du championnat de France Jeunes Extérieur.

Le Tir de qualification permet de classer les équipes par addition des 3 meilleurs scores des archers de chaque équipe. En cas d'égalité le départage se fera suivant le règlement en vigueur au niveau national. L'organisation de la DRJ reprend le principe de la Montante/Descendante dans un tableau à 4, 6, 8 ou 16 équipes en fonction du nombre d'équipe engagée.

Lors des matches le départage en cas d'égalité se fera suivant le règlement national en vigueur.

Attribution des points à l'issue d'une manche

Voir DRE

D. Classement

Le classement final des 2 manches de la DRJ est réalisé à partir de la somme des points obtenus lors des manches. En cas d'égalité le départage se fera suivant le règlement national de D2. Si l'égalité persiste l'avantage sera donné à l'équipe ayant le meilleur classement sur la dernière manche.

Les équipes classées premières de chaque secteur se rencontreront lors de la finale régionale couplée au championnat régional individuel jeune après inscription et engagement auprès du comité régional Nouvelle Aquitaine (chèque de 40 € à l'ordre de ce dernier).

E. Finale régionale

Les clubs classés 1^{er} à 4 par secteur géographique : soit 4 équipes B/M, et 4 autres en C/J disputeront cette épreuve. Elle se déroulera suivant le même qu'une des manches de la DRJ.

Les équipes victorieuses seront déclarées championnes de Nouvelle Aquitaine.